

GUINÉE

Alpha Condé n'est toujours pas passé en jugement un an après son arrestation

Index AI : AFR 29/03/99

Alpha Condé, ancien candidat à l'élection présidentielle de l'année dernière, est toujours en détention sans avoir été jugé un an après son arrestation, a déclaré aujourd'hui Amnesty International.

« Les motifs de l'arrestation d'Alpha Condé sont politiques et la procédure juridique reste marquée par de graves irrégularités, a précisé Amnesty International.

« Alpha Condé devrait être libéré immédiatement et sans condition à moins qu'il ne soit inculpé d'infractions prévues par la loi. Si tel était le cas, il devrait bénéficier sans délai d'un procès équitable. »

Alpha Condé, le candidat arrivé en troisième place lors de l'élection présidentielle du 14 décembre 1998, a été arrêté le 15 décembre 1998 dans le village de Piné, non loin de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Il a été accusé de tentative de franchissement illégal de frontière et de tentative de recrutement de forces armées dans le but de déstabiliser le pays.

Les avocats d'Alpha Condé n'ont pu exercer librement leur tâche de défense de leur client. En février de cette année, les autorités guinéennes ont refusé à son avocat français l'accès au territoire guinéen. Le collectif des avocats d'Alpha Condé a, alors, renoncé publiquement à sa défense et, dans une lettre au ministre de la Justice et au juge d'instruction, a dénoncé les « atteintes graves à l'État de droit et à l'exercice de la profession d'avocat ».

Alors qu'ils assurent de nouveau la défense d'Alpha Condé, ses avocats n'ont toujours pas pu obtenir l'accès à son dossier.

Avant la visite en Guinée du président français Jacques Chirac, en juillet 1999, le ministre de la Justice avait déclaré que le procès commencerait en septembre. Mais il n'a toujours pas débuté. De plus, Alpha Condé n'a pu obtenir de liberté conditionnelle et demeure en détention à la prison centrale de Conakry. Les membres de sa famille, notamment sa femme, n'ont pas été autorisés à lui rendre visite ; il est seulement autorisé à rencontrer ses avocats guinéens.

« Le cas d'Alpha Condé montre bien jusqu'où les autorités guinéennes sont décidées à aller pour réduire au silence toute opposition politique ».

Contexte

Deux membres du parti d'Alpha Condé ainsi qu'Antoine Bogolo Soromou, ancien maire de Lola et président de l'Alliance nationale pour la démocratie (AND), ont également été arrêtés en décembre 1998 et sont maintenus en détention sans jugement.

L'élection présidentielle de décembre 1998, à l'issue de laquelle le président Lansana Conté a été réélu, a été entachée par des violences. Les partis d'opposition ont contesté la validité du scrutin et ont accusé le gouvernement de truquer les élections en refusant de remettre à leurs partisans leur carte d'électeur. De très nombreuses personnes, notamment des membres de l'opposition parlementaire et des conseillers municipaux,

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International

ont été arrêtées. Certains, notamment Marcel Cros, responsable du Parti démocratique africain de Guinée (PDAG), ont été libérés sans inculpation après deux mois de détention.

Plus de soixante membres du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) - parti dont Alpha Condé est le président - ont été arrêtés et condamnés à des peines d'emprisonnement allant de quatre mois à cinq ans. La plupart de ces personnes ont déclaré avoir été torturées en détention.

Amnesty International a reçu, par le passé, des informations sur des allégations de tortures en Guinée. En 1998, El Hadj Biro Diallo, président de l'Assemblée nationale, avait condamné l'utilisation de la torture et des mauvais traitements pour extorquer des aveux et avait exhorté le président Lansana Conté à prendre des mesures pour prévenir ce type de pratiques.

Après la visite de Jacques Chirac à Conakry en juillet, au moins douze membres de l'opposition ont été placés en détention pour une durée allant de deux à cinq jours, puis relâchés.?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International